

**Direction  
Départementale  
des Territoires  
des Ardennes**

*Service Logement  
et Urbanisme*

*Pôle études et  
prospective  
territoriale*

**Octobre 2014**

# ***Evolution des prairies permanentes dans les Ardennes***



**Direction départementale des territoires**

## Historique des versions du document

Version	Auteur	Commentaires
V1 (24/10/14)	David CHAPELON – Arnaud HANNEQUIN	
V2 (05/11/14)	David CHAPELON – Arnaud HANNEQUIN	

## Affaire suivie par

David Chapelon – Planification et Aménagement – Service Logement et Urbanisme
Tél. 03 51 16 51 56
Mél. david.chapelon@ardennes.gouv.fr

**Les prairies, ont un impact positif sur la diversité de la faune et de la flore, la protection de la ressource en eau et la bonne gestion des sols. Cette étude vise à caractériser l'évolution des prairies permanentes dans les Ardennes.**

Depuis 2005, une prairie permanente est une surface consacrée à la production d'herbe et d'autres plantes fourragères herbacées qui est en place depuis cinq ans ou plus. Toute surface en herbe (hors jachère) depuis cinq ans ou plus doit donc être déclarée comme prairie permanente.

Pour mieux comprendre les évolutions, il faut garder en mémoire cet élément de contexte :

La norme actuelle de conditionnalité PAC « gestion des surfaces en herbe » prévoit l'exigence du maintien global des surfaces en herbe au niveau de l'exploitation : prairies temporaires (PT) et prairies permanentes (PN et PT5<sup>1</sup>). La référence en surfaces de prairies est prise d'après la déclaration PAC 2010.

#### Définitions et abréviations

- Surface Agricole Utile (SAU) : désigne la surface déclarée comme exploitée par un agriculteur. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).
- Surfaces toujours en herbe (STH) : désigne les prairies permanentes.

Deux sources ont été utilisées pour l'analyse de l'évolution des prairies permanentes

- Recensement Agricole (RA 1988, 2000, 2010) : il s'agit d'un recensement effectué tous les 10 ans par le ministère de l'agriculture, sur l'ensemble des exploitations agricoles, y compris les plus petites, à l'aide d'un questionnaire.  
Les données sont ensuite agrégées à la commune du siège d'exploitation des agriculteurs. C'est pourquoi cette base ne permet pas des analyses à petite échelle (commune), ne prenant pas en compte le lieu réel d'exploitation des terrains.
- Registre Parcellaire Graphique (RPG 2008 – 2013) : c'est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles déclarées par les exploitants dans le cadre de la Politique Agricole Commune. Quelques précautions d'emplois cependant : les vignes, vergers et le maraîchage ne sont pas forcément déclarés dans le RPG. De plus, si le siège d'un exploitant est situé dans un autre département, ses cultures n'apparaîtront que dans le RPG du département voisin. Pour pallier ce problème, il est possible de « consolider les données ». Ce travail a été réalisé pour les millésimes 2008 à 2011. il existe donc une différence entre les chiffres des données consolidées et non consolidées.
- Comparaison des deux bases de données : le tableau ci-après présente le taux de correspondance entre les deux bases de données sur l'année 2010.

STH du RA en 2010	STH du RA non retrouvée dans le RPG	STH du RA retrouvée dans le RPG
124656	2338	122318
	1,9%	98,1%

Il a donc été décidé d'analyser les prairies permanentes en deux temps :

1. À grande échelle sur la période 1988 – 2010 avec le recensement agricole
2. À une échelle plus fine sur la période 2008 – 2011 avec le registre parcellaire graphique

1 PN : prairies naturelles et PT5 : prairies temporaires de plus de 5 ans

## 1. Evolution de la surface toujours en herbe entre 1988 et 2010

Source : Recensement Agricole (1988, 2000, 2010)

### Quelques chiffres à l'échelle du département

La première observation à faire est la **forte présence de la prairie permanente dans les Ardennes**. En 2010, elle représentait 124 500 hectares, soit 46 % de la surface toujours en herbe de la région. À l'échelle de la France, cette surface est en moyenne de 76 000 hectares par département.

#### Chiffres clés 2010

124 500 ha de surfaces toujours en herbe  
41 % de la surface agricole utile  
Diminution de 1000 ha / an depuis 1988

La deuxième observation est le **poids des prairies permanentes dans l'agriculture départementale**. Elles représentent en effet 41 % de la surface agricole utile totale du département, contre une moyenne nationale de 28 %.

Enfin, la troisième observation est celle de la **diminution de cette surface en prairies permanentes**, tant pour sa surface que pour sa part relative dans la SAU.

En effet, cette surface a perdu 22 000 hectares depuis 1988 où elle représentait 46 % de la SAU.

Cette tendance n'est pas spécifique aux Ardennes. Sur la France entière, 83 départements perdent des prairies permanentes depuis 1988, et la perte surfacique dans les Ardennes représente moins d'1 % de la perte sur l'ensemble de ces départements.

En moyenne, ce phénomène apparaît ralentir légèrement sur la dernière décennie, avec sur la période 1988 – 2000 une perte annuelle de 1091 hectares, et sur la période 2000 – 2010, une perte annuelle de 900 hectares, tout comme il ralentit à l'échelle nationale. Cette évolution est néanmoins contredite par les données les plus récentes des années 2013 et 2014 (cf p.7).

### Analyse par EPCI (2010)

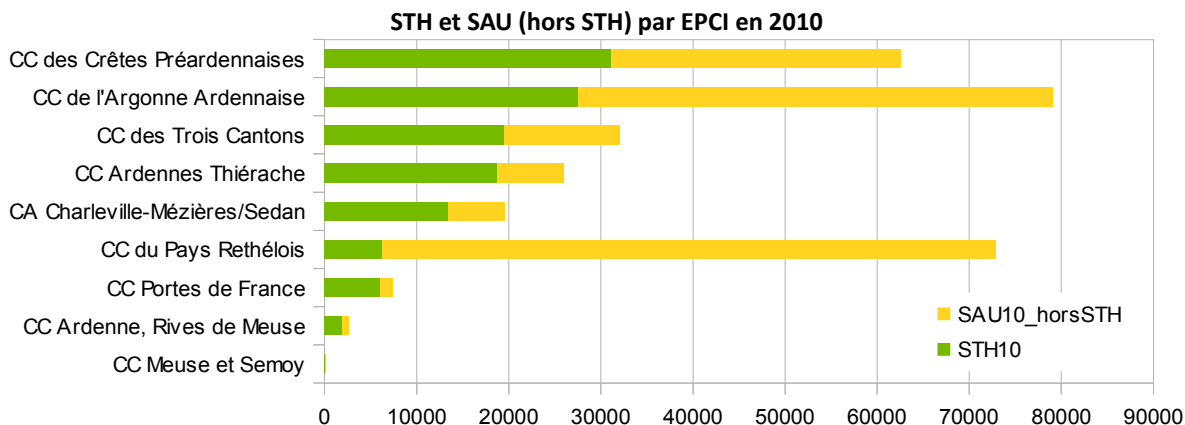
De fortes disparités apparaissent entre les territoires ardennais en 2010 (voir la carte page suivante).

Les communautés de communes des crêtes préardennaises et de l'Argonne ardennaise, regroupent quasiment **la moitié de la surface toujours en herbe du département**. Viennent ensuite les Portes du Luxembourg, la Thiérache et Charleville-Mézières-Sedan. Enfin, le Rethélois, Portes de France, Meuse et Semoy et Ardennes rives de Meuse ne représente ensemble que 10 % de la surface toujours en herbe du département.

Cela s'explique pour les 3 EPCI du nord des Ardennes (Portes de France, Meuse et Semoy et Ardennes rives de Meuse) par une très faible présence de l'agriculture mais majoritairement composée de prairies permanentes (où elles représentent en moyenne 80 % de la SAU).

Le Pays Rethélois, au contraire, présente la deuxième plus importante SAU du département (72 000 ha), mais la part de STH n'y est que de 5 %.

Les autres EPCI ont une part de STH variant entre 35 et 70 % de leur SAU.



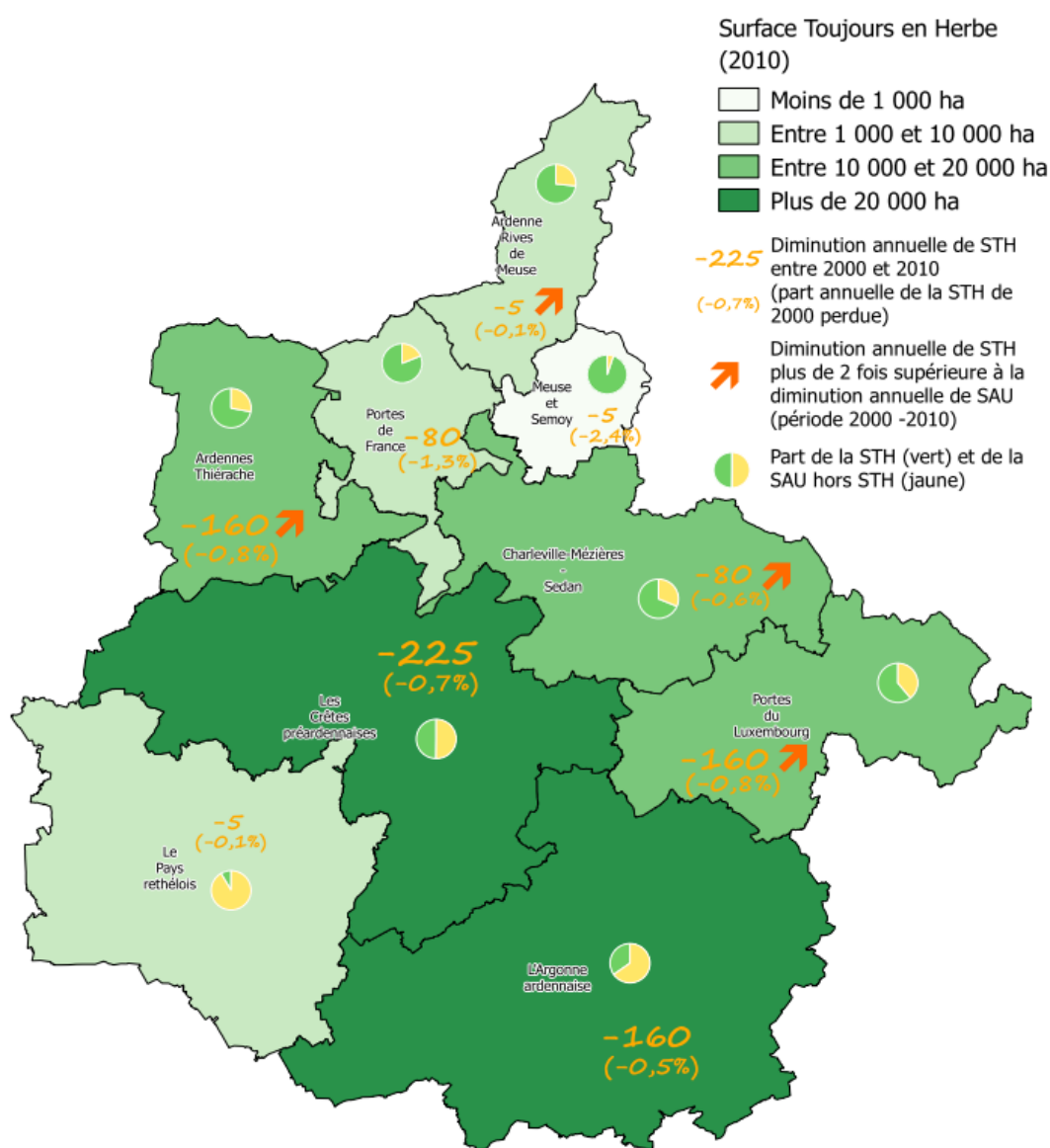


Enfin, concernant la diminution, **les EPCI les plus touchés sont aussi ceux qui ont le plus de STH**, à savoir les crêtes préardennaises en premier lieu, puis Ardennes Thiérache, l'Argonne Ardennaise et les Portes du Luxembourg. Ces 4 EPCI représentent 80 % de la perte de STH sur le département entre 1988 et 2010 (mais ils représentent aussi environ 80 % de la STH du département en 2010).

Notons tout de même un **ralentissement du rythme de la disparition de STH** entre les périodes 1988 – 2000 et 2000 – 2010, en moyenne de -20 % sur les Ardennes, allant jusqu'à -71 % sur le Rethélois.

En outre, la disparition de STH est plus marquée que la diminution de SAU. Sur la dernière période (2000-2010) la STH perdue est 2 fois plus importante que la SAU perdue en Thiérache et sur les Portes du Luxembourg, et 4 fois plus importante sur Charleville-Mézières – Sedan.

Ainsi, **la part de STH sur la SAU diminue** sur tout le département depuis 1988, mais plus particulièrement sur les Portes du Luxembourg (-9,5 points), Ardenne Thiérache (-7,3 points) et les Crêtes Préardennaises (-5,6 points).



### Prospective

Si les tendances observées entre 2000 et 2010 devaient se poursuivre sur chaque EPCI, la STH diminuerait alors jusqu'à 116 000 hectares en 2020, puis à 99 000 en 2050.

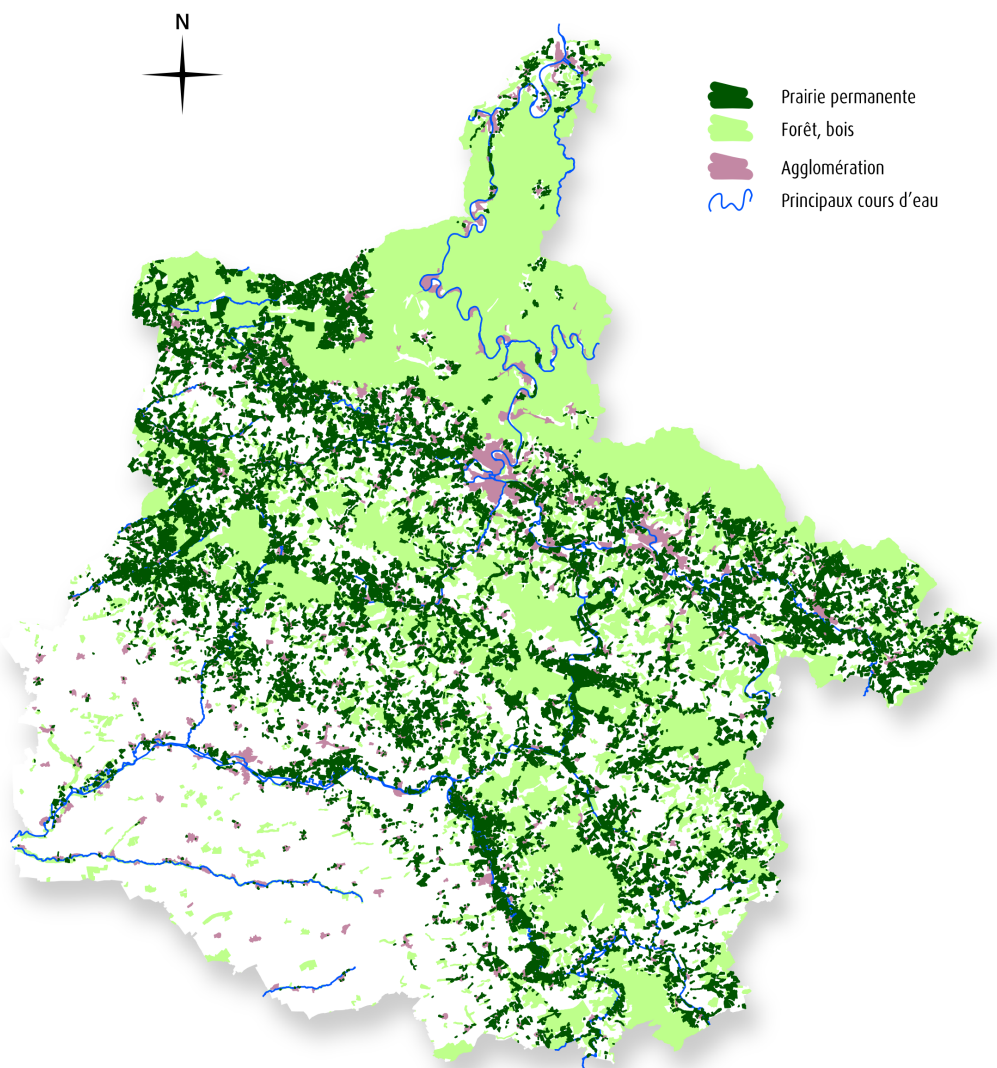
## 2. Analyse fine de l'évolution des prairies permanentes entre 2008 et 2011

Un premier aperçu de la situation départementale peut être obtenu en « photographiant » l'emplacement des parcelles contenant de la prairie permanente (attention, ces parcelles peuvent contenir un très faible pourcentage de prairies). La carte suivante exploite les données du RPG consolidé de 2009. On note que les prairies permanentes se concentrent majoritairement autour des forêts et des cours d'eau.



Direction  
Départementale  
des Territoires

### Emplacement des prairies permanentes vis à vis des agglomérations et des espaces boisés



REPRODUCTION INTERDITE  
Marché : 05 / 04 / DPSM / SG / CP  
Conception : DDT08  
©IGN-BDCARTO®  
Sources : Registre parcellaire graphique  
consolidé 2009  
SLU/PA/AH / 24 octobre 2014

0 10 20 km

Ensuite il est intéressant de suivre l'évolution du stock départemental de prairies permanentes. Les données suivantes sont issues du RPG non consolidé :

Année	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014
Prairies permanentes (dont prairies temporaires de plus de 5 ans) (ha)	122 598	121 656	121 568	121 068	118 990	117 177
Evolution annuelle (ha)		-942	-88	-500	-2078	-1813

Entre 2009 et 2014, **le RPG indique une perte de 5 500 ha de prairies permanentes environ.**

On remarque un ralentissement de la diminution des prairies entre 2010 et 2011 dû à la mise en place des nouvelles normes de conditionnalité de la PAC et impliquant le maintien des prairies telles que déclarées en 2010.

À partir de 2013, on observe une forte diminution de surfaces de prairies permanentes. C'est le résultat de deux phénomènes principaux. D'une part le nombre de dérogations sur la norme de conditionnalité a augmenté (aide à la cessation d'activité laitière, ou pour les agriculteurs nouvellement installés si leurs plans de développement de l'exploitation le justifient, etc.). D'autre part, en 2013 et 2014, on observe de nombreux changements du statut juridique des exploitations, autorisant ainsi la remise à 0 de leur référence herbe.

### Suivi îlots de prairies permanentes

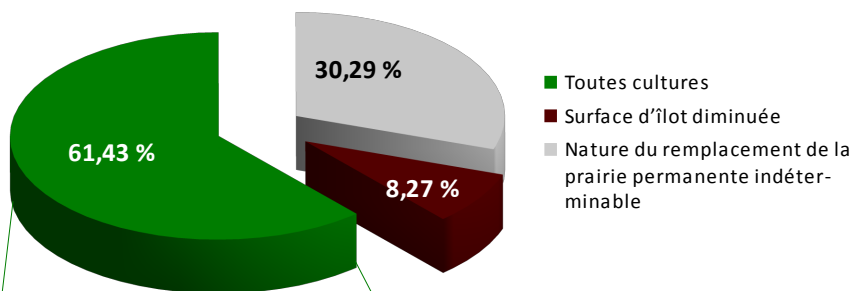
Grâce à la méthode élaborée en DDT08, il est possible de suivre l'évolution d'une parcelle déclarée à la PAC entre deux années (cf méthode en annexe).

Cette méthode a été mise en place sur la période 2008-2011, seuls RPG consolidés et exploitables dont dispose la DDT08 au moment de l'étude.

Cela permet de repérer deux choses : par quoi sont majoritairement remplacées les prairies permanentes et où se situent les prairies qui disparaissent et celles qui apparaissent entre deux années.

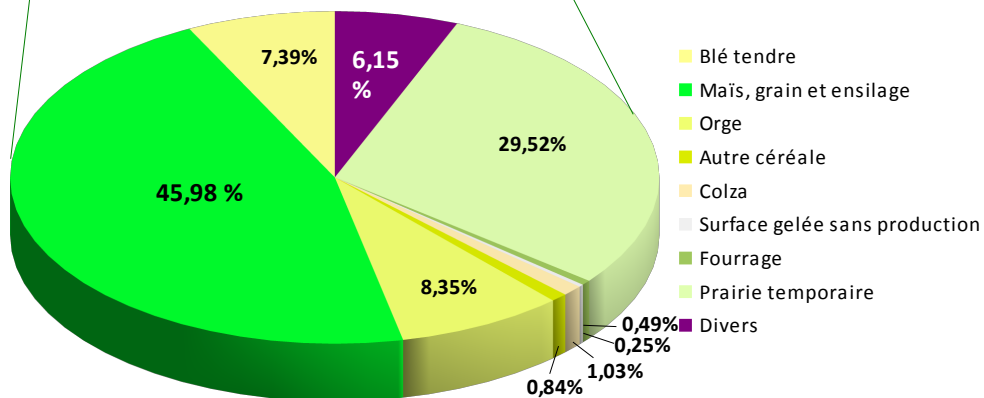
## Nature de la disparition des prairies permanentes

Évolution entre les années 2008 et 2009



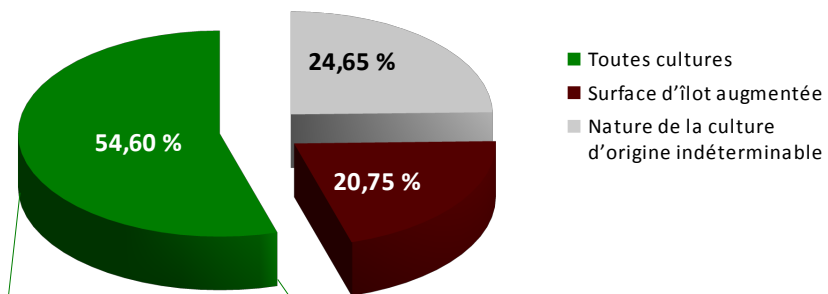
## Nature de la part "toutes cultures"

Évolution entre les années 2008 et 2009



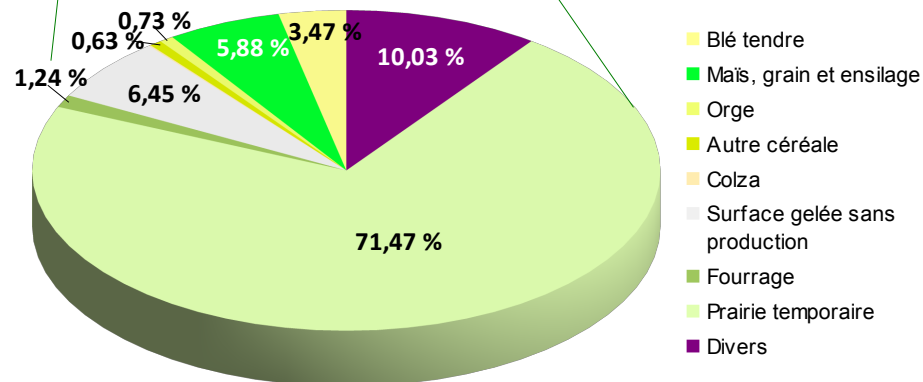
## Nature de l'apparition des prairies permanentes

Évolution entre les années 2008 et 2009



## Nature de la part "toutes cultures"

Évolution entre les années 2008 et 2009



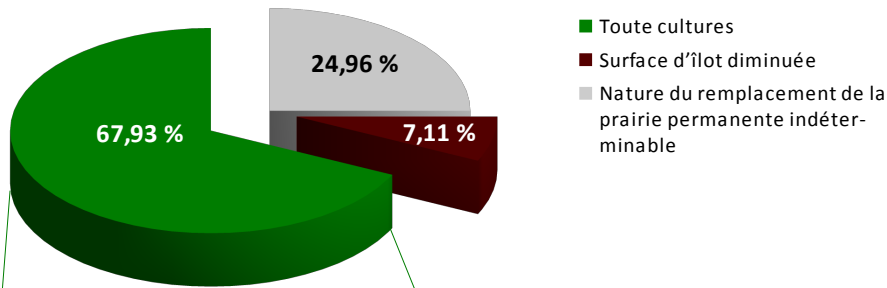
*Lecture des graphiques* : Entre 2008 et 2009, la cause de la disparition des prairies permanentes est indéterminable pour 30 % de la surface perdue, elle est due à une réduction de la taille des îlots pour 8 % et à un remplacement par d'autres cultures pour 62 %.

Parmi ces nouvelles cultures, le remplacement par le maïs pèse pour 46 %.



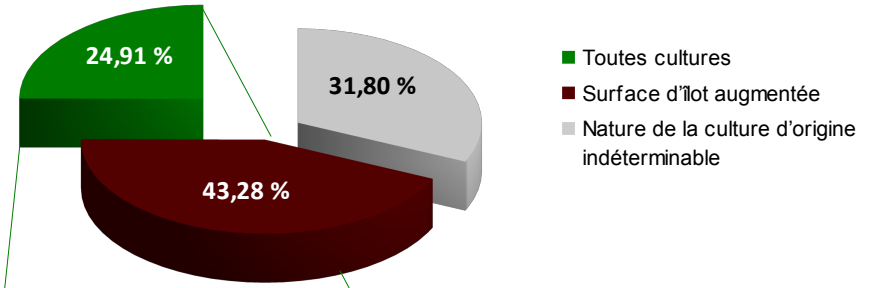
### Nature de la disparition des prairies permanentes

Évolution entre les années 2009 et 2010



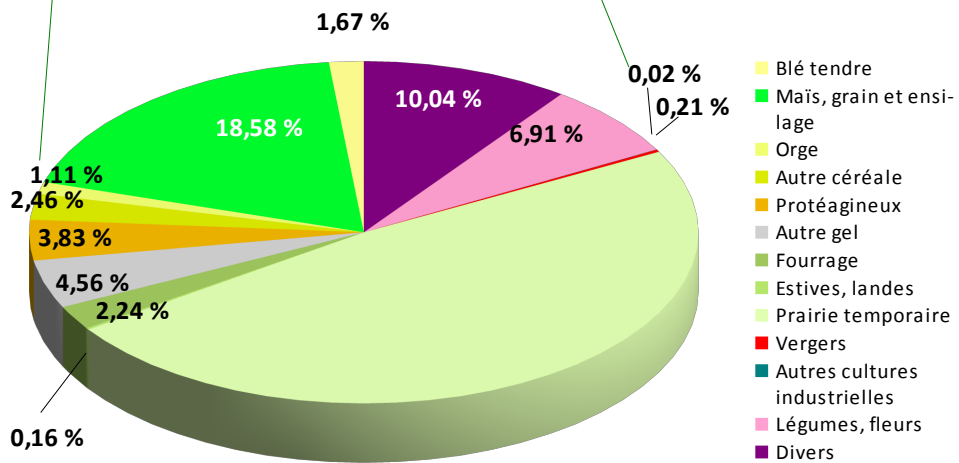
### Nature de l'apparition des prairies permanentes

Évolution entre les années 2009 et 2010



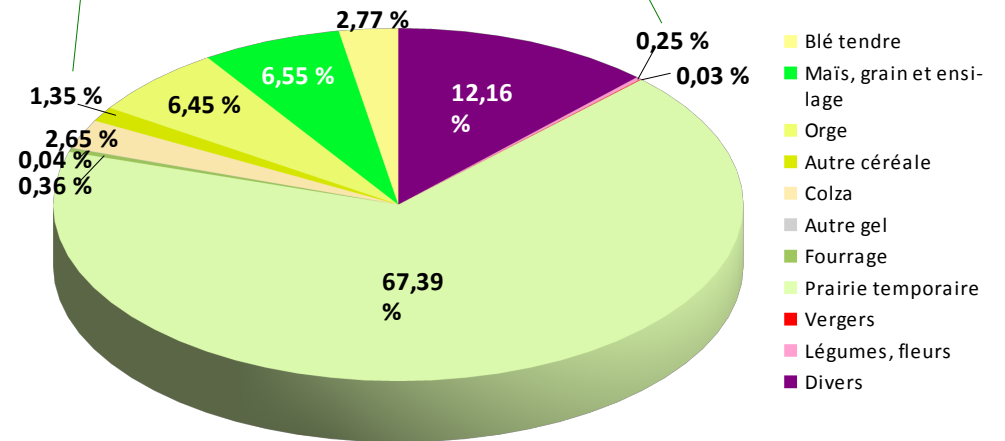
### Nature de la part "toutes cultures"

Évolution entre les années 2009 et 2010



### Nature de la part "toutes cultures"

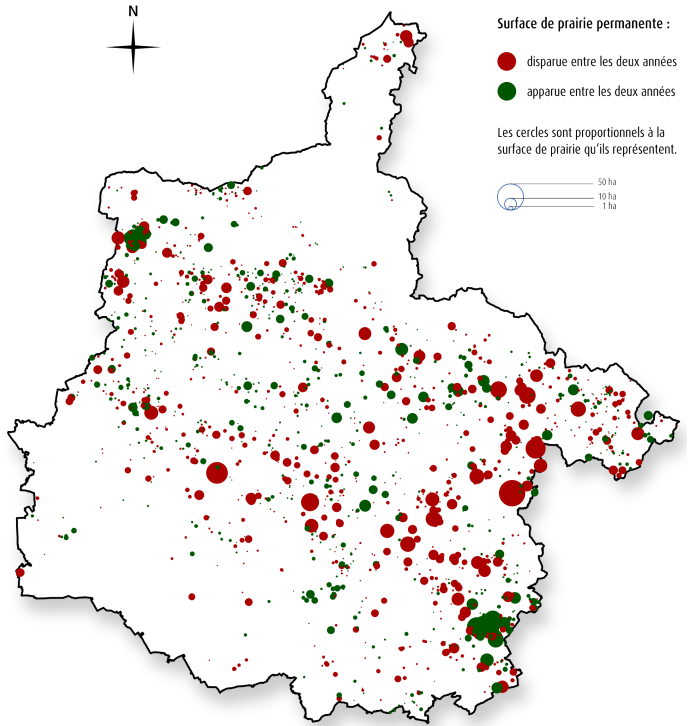
Évolution entre les années 2010 et 2011





### Pertes et gains de surfaces de prairies permanentes entre 2008 et 2009

Direction  
Départementale  
des Territoires



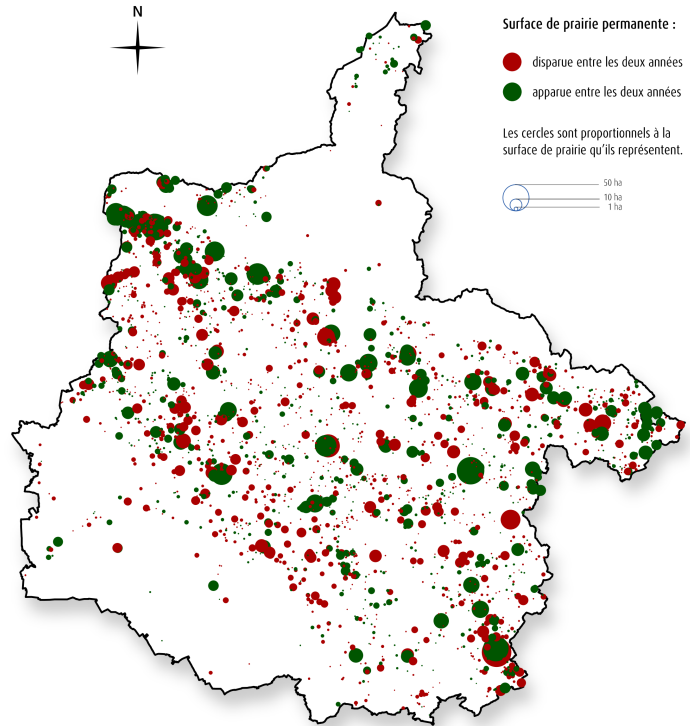
0 10 20 km

REPRODUCTION INTERDITE  
Marché : 05 / 04 / DPSM / SG / CP  
Conception : 201108  
SIGMA.GEOGRAPHES  
Sources : Régistres parcellaires graphiques  
consolidés 2008 et 2009  
SIGPAA/AT / 24 octobre 2014



### Pertes et gains de surfaces de prairies permanentes entre 2009 et 2010

Direction  
Départementale  
des Territoires



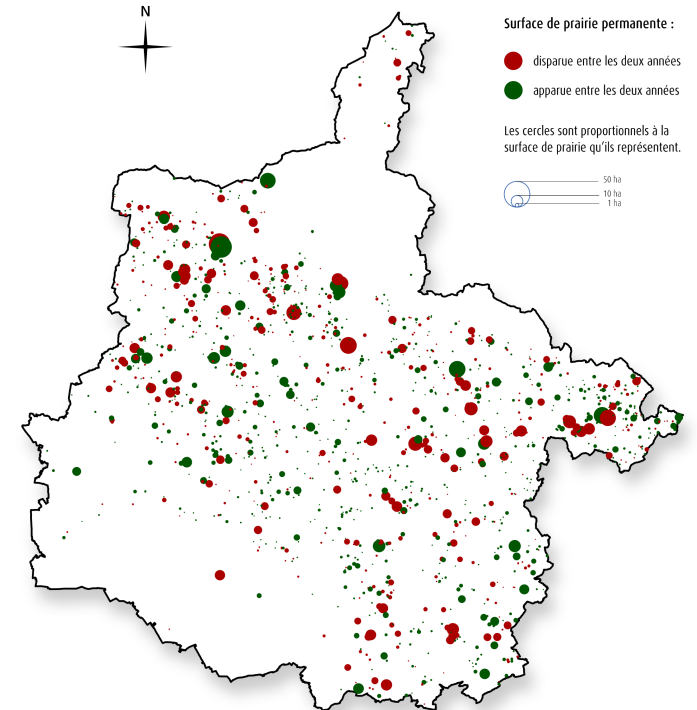
0 10 20 km

REPRODUCTION INTERDITE  
Marché : 05 / 04 / DPSM / SG / CP  
Conception : 201108  
SIGMA.GEOGRAPHES  
Sources : Régistres parcellaires graphiques  
consolidés 2009 et 2010  
SIGPAA/AT / 24 octobre 2014



### Pertes et gains de surfaces de prairies permanentes entre 2010 et 2011

Direction  
Départementale  
des Territoires



0 10 20 km

REPRODUCTION INTERDITE  
Marché : 05 / 04 / DPSM / SG / CP  
Conception : 201108  
SIGMA.GEOGRAPHES  
Sources : Régistres parcellaires graphiques  
consolidés 2010 et 2011  
SIGPAA/AT / 24 octobre 2014

On remarque sur les graphiques précédents que les prairies permanentes sont souvent remplacées par le Maïs, grain et ensilage, mais aussi par de la prairie temporaire.

La transformation des prairies permanentes en temporaires résulte de la mise en place des références herbe, les exploitants ont déclaré leur PN en PT pour diminuer artificiellement leur référence en PN, plus contraignante. Chez les éleveurs, on transforme les prairies en maïs (ensilage) pour améliorer l'autonomie fourragère, ou alors en céréales à paille pour améliorer l'autonomie en paille.

Logiquement, l'apparition de prairies permanentes vient majoritairement de prairies temporaires.

Les cartes montrent, comme les chiffres, une accélération de la disparition des prairies permanentes avant 2010. On observe par ailleurs des zones qui concentrent les disparitions de prairies permanentes.

### Zoom sur les zones inondables

Au sein des PPRI, les surfaces de prairies permanentes évoluent, mais les créations des nouvelles compensent la disparition des autres :

Année	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Disparition de PP	-139	-175	-75
Création de PP	87	313	81
Différentiel	-52	138	6

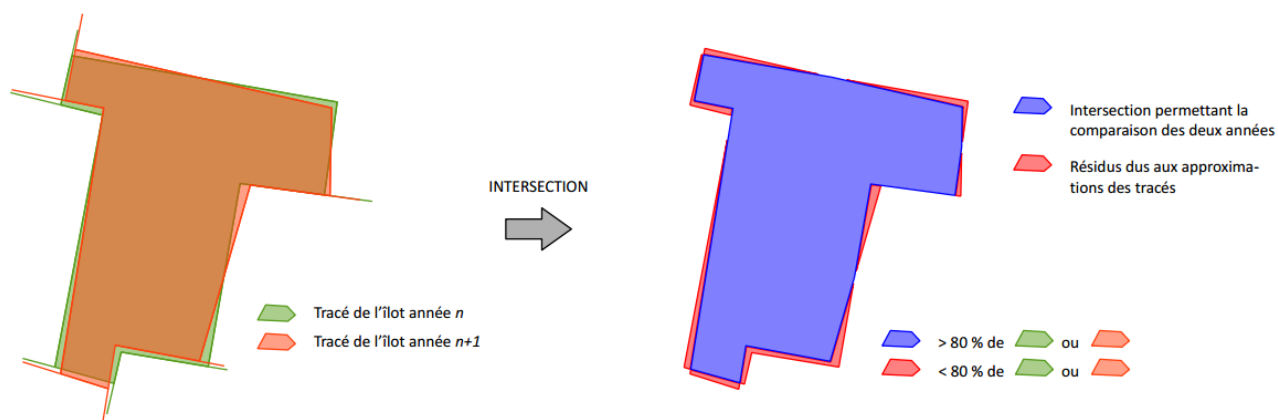
### 3. ANNEXES

#### Méthode de suivi des îlots de prairies permanentes

Pour étudier l'évolution des prairies permanentes, l'enjeu est de parvenir à comparer les îlots de culture sur les registres parcellaires graphiques de plusieurs années.

Or, un même îlot n'est pas nommé par un même identifiant d'une année à l'autre. De plus, il peut être graphiquement représenté différemment car redessiné lors de chaque déclaration par l'exploitant, son tracé peut donc légèrement varier chaque année.

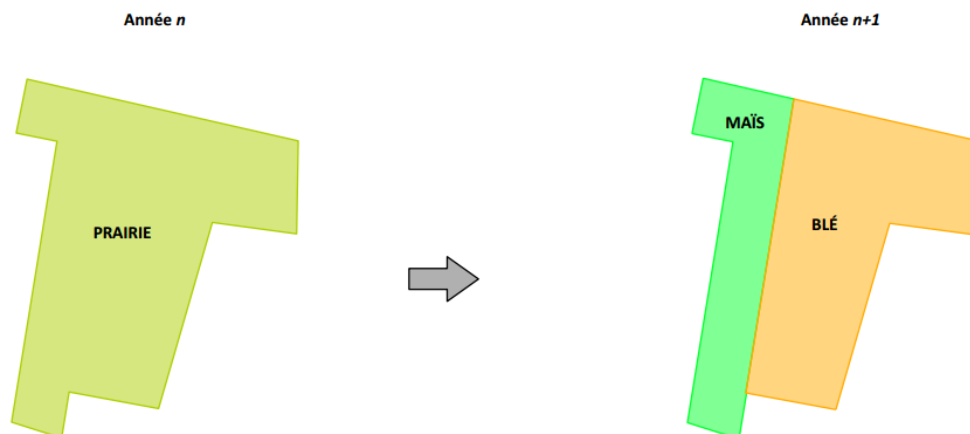
Pour créer un lien qui permette la comparaison, les îlots du RPG de l'année  $n$  ont été intersectés avec ceux du RPG de l'année  $n+1$ . Pour l'élimination des scories dues à la superposition imparfaite des dessins, n'ont été conservés que les intersections d'îlots dont la surface correspond au moins à 80 % de la surfaces des îlots d'origines.



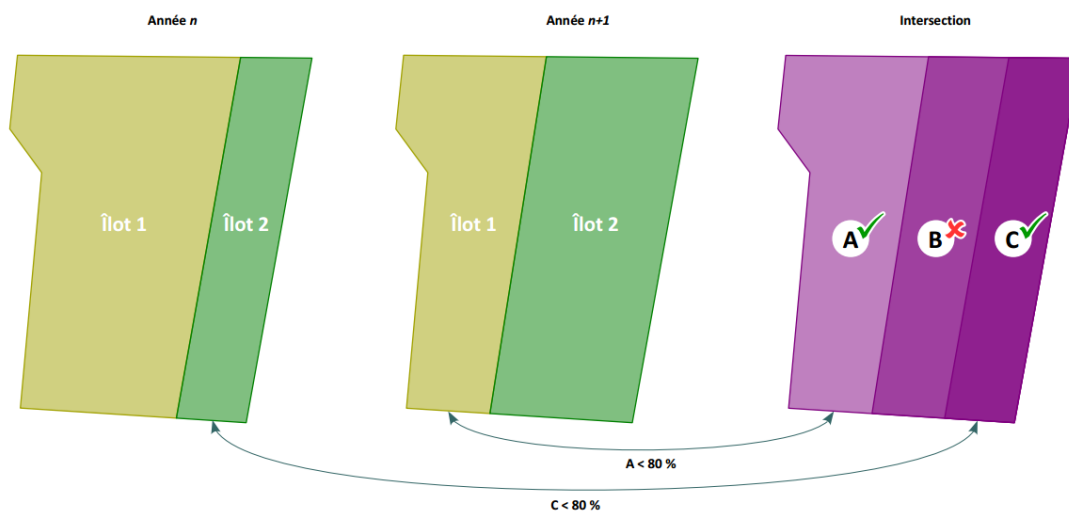
Cette façon de procéder conserve les données jointes aux représentations graphiques mêmes lorsqu'il y a eu division ou fusion d'îlots.

Les surfaces d'îlot utilisées ne sont pas impactées car l'on utilisera non pas celles issues des représentations graphiques mais celles inscrites dans les tables attributaires.

La manipulation décrite ici n'a pour unique but que de produire une concordance, inexistante, entre îlot qui autorise le suivi périodique des cultures.



En outre, sont également préservés les îlots contigus dont les contours diffèrent simultanément sans créer, lors de l'intersection des couches graphiques, de nouvel îlot comme le montre le schéma ci-dessous.



L'inconvénient de cette méthode est la disparition des îlots qui n'ont pas été déclarés l'une des deux années.

Toutefois, cette « perte de données » reste minime (environ 1 %) et laisse un nombre d'îlots comparables suffisamment conséquent pour établir un comparatif de l'évolution des cultures à l'échelle du département.